

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'INSTALLATION
D'UNE TELE ALARME DANS LE MONTE PERSONNES
DU CHATEAU DE BAC ST MAUR**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a nécessité de faire installer une téléalarme dans le monte-personnes du château de Bac St Maur ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société ORONA ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société ORONA (sise 9 rue Jules Mousseron – 59160 LOMME) un devis relatif à l'installation d'une téléalarme dans le monte-personnes du château, pour un montant total de **1.184.40 € TTC** ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 04 mai 2026

DEC2026_073

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

